

DS FINITION

**Société par actions simplifiée
au capital de 12 000 Euros
1, rue Beaurepaire
63000 - CLERMONT FERRAND**

R.C.S. CLERMONT-FERRAND 521 685 131

PROCES VERBAL DE DECISION DU PRESIDENT

EN DATE DU 3 OCTOBRE 2011

L'an deux mil onze

Le 3 Octobre à 19 h 30.

Monsieur Jacques LAFOND, Président, a pris la décision suivante, concernant la constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital social.

Augmentation de capital**I – Exposé**

Le Président rappelle :

- que par décision unanime en date du 23 Septembre 2011, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 24 000 € par incorporation de réserves, et création de 2 400 actions nouvelles de 10 € chacune ;
- que par décision unanime en date du 23 Septembre 2011, les associés ont décidé d'augmenter le capital social en numéraire d'une somme de 28 000 € par création de 2 800 actions nouvelles de numéraire de 10 € chacune :

*que ces dernières actions nouvelles devaient être émises au pair ;

*que ces actions devaient être libérées intégralement lors de leur souscription ;

*que les souscriptions pouvaient être libérées, soit par versements en espèces, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société ;

*que le délai de souscription serait ouvert du 26 SEPTEMBRE au 3 OCTOBRE 2011 inclus;

*que les actions nouvelles seraient créées avec jouissance du début de l'exercice social en cours et à compter de cette date entièrement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées Générales ;

*que par le même acte, les associés ont déterminé, en outre, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et a conféré tous pouvoirs au Président pour modifier éventuellement les dates d'ouverture et de clôture de la souscription, clore par anticipation la souscription dès que toutes les actions à titre irréductible auront été souscrites, recueillir les souscriptions, recevoir les versements de libération, effectuer le dépôt des fonds dans les conditions légales, constater toute libération par compensation, s'il y a lieu, prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée.

Le Président a été également expressément autorisé à modifier corrélativement les statuts de la Société.

Aux termes de ladite délibération, les associés ont décidé pour le cas où les souscripteurs à titre irréductible et réductible n'auraient pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital :

*que le Président pourrait répartir librement les actions non souscrites, totalement ou partiellement, et qu'elles ne pourraient néanmoins, en aucun cas, être offertes au public.

*qu'il pourrait également limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues à la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation avec la possibilité d'utiliser dans l'ordre qu'il déterminerait les facultés prévues ci-dessus ou l'une d'elles seulement.

*que l'augmentation de capital ne serait pas réalisée si, lorsqu'après l'exercice de ces facultés, le montant des souscriptions reçues n'atteignait pas la totalité de l'augmentation de capital ou les trois quarts de cette augmentation, si le Président le décidait.

Néanmoins, conformément à la loi, le Président peut d'office, et dans tous les cas, limiter l'augmentation de capital au montant atteint lorsque les actions non souscrites représentent moins de 3 % de l'augmentation de capital.

II - Réalisation de l'augmentation de capital

Le Président constate :

- que Monsieur Michaël LE DRIANT a souscrit à titre irréductible et réductible 420 actions de 10 € chacune.

JK

- que Monsieur Thierry CLAVILIER a souscrit à titre irréductible et réductible 560 actions de 10 euros chacune.

- que Monsieur Laurent DAFFIT a souscrit à titre irréductible et réductible 840 actions de 10 euros chacune.

- que Lui-même a souscrit à titre irréductible et réductible 980 actions de 10 euros chacune.

que ces souscripteurs se sont libérés de leur souscription par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, ainsi que l'atteste le certificat de l'Expert-Comptable.

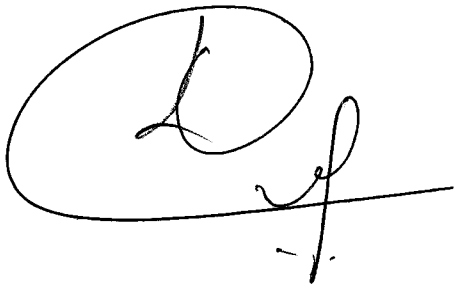
qu'ainsi les 2 800 actions nouvelles de 10 euros chacune ont été entièrement souscrites, qu'elles ont été libérées des sommes exigibles en conformité des conditions de l'émission et que par suite l'augmentation de capital se trouve définitivement réalisée.

Modification des statuts

Le Président, comme conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus décrite, constate que la modification statutaire décidée par décision unanime des associés le 23 Septembre 2011 est définitive

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

Le Président
Monsieur Jacques LAFOND



Enregistré à : SIE CLERMONT-FERRAND NORD OUEST - PES

Le 15/11/2011 Bordereau n°2011/1 958 Case n°19

Ext 9914

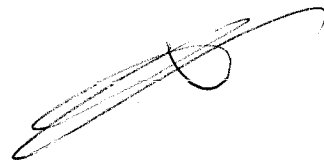
Enregistrement : 375 € Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agent L'Agent des Impôts

Patricia CHAUVET



PÔLE EXPERTISE COMPTABLE

Experts-Comptables Associés

- Claude AUBERT
- Corinne BESSON
- Olivier DELARUE
- Marie-Françoise GUILLIN
- Nicolas PIPET
- Jacques RIVIERE
- Bruno ROZAN
- Jean-Noël SERIN
- Evelyne SERIN-CABEAU

Experts-Comptables

- Amandine FLORAND
- Jean-Edern MAZERON

Associée

- Chantal PAULET

PÔLE SOCIAL

Associée

- Marielle CHABIDON

ATTESTATION

Je soussignée : Evelyne SERIN-CABEAU

Cogérante de la Société GESTION 4 Conseil

Société d'expertise comptable

56, Bd Gustave Flaubert – BP 355

63010 – CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Atteste : le solde des comptes courants des associés de la SARL DS FINITION au 31/08/2011 est le suivant :

- Compte courant M. Lafond : 12 107,94 €
- Compte courant M. Ledreant : 4 286,00 €
- Compte courant M. Daffit : 8 571,43 €
- Compte courant M. Clavillier : 5 714,28 €

Il est à noter que nous n'avons pas eu d'informations particulières sur le détail des remises de chèques faites en août 2011.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 septembre 2011

Pour servir et valoir ce que de droit


E. SERIN CABEAU

GESTION 4 CONSEIL

56, boulevard Gustave Flaubert

BP 355

63010 Clermont-Ferrand cedex 1

Tél. : 04 73 42 48 00

Fax : 04 73 42 49 00

Site Internet : www.gestion4.fr

e-mail : gestion4conseil@gestion4.fr

Bureaux :

▸ Issoire : 04 73 89 49 58

▸ Le Mont Dore : 04 73 65 07 34

▸ Vichy : 04 70 30 96 00

JC